

exigeait qu'il les consultât à l'avance, et qu'il demandât leur assentiment. Rien n'en fut fait. Prévoyant sans doute des objections qui l'eussent frustré de ses desseins, il se contenta de remettre aux capitaines des vaisseaux chargés de transporter les exilés, une lettre-circulaire à l'adresse du gouverneur de chacune des provinces où les Acadiens devaient être débarqués, leur expliquant ceci : 1^o premièrement, que la sécurité de la Nouvelle-Ecosse lui avait fait un devoir d'en déporter tous les habitants français ; 2^o qu'ils voulussent bien l'aider, coopérer à son œuvre de protection des intérêts britanniques, en recevant dans le territoire soumis à leur juridiction, quelques centaines ou quelques milliers de ces sujets ingouvernables, nuisibles, dangereux. Un tel procédé souleva la colère de plusieurs de ces gouverneurs, et les autres en manifestèrent un grand étonnement. Qu'arriva-t-il ? C'est que les Acadiens furent les premiers à souffrir d'un tel procédé offensif des droits de ces Excellences. Lawrence se prenait-il pour un potentat à qui tous ses collègues des autres provinces du continent devaient obéissance ? Pourquoi n'avait-il pas d'abord sollicité leur avis ? Pourquoi ne s'était-il pas assuré auparavant s'ils recevraient ou non ces neutres français ? Qu'avait-on besoin de cette engeance maudite ? Si elle n'était pas bonne pour la Nouvelle-Ecosse, était-elle meilleure pour les autres colonies ? Celles-ci n'auraient-elles pas à souffrir également de sa présence dans leur sein ? Pourquoi n'avoir pas expédié ces gens en Angleterre, ou en France, au bout du monde plutôt ? Les protestations, contre cette imposition de colons ennemis, de papistes français, pleuvent. En tel Etat, par exemple, le gouverneur se refuse à en laisser débarquer un seul, et les capitaines des vaisseaux reçoivent l'ordre de faire voile pour l'Angleterre avec leur cargaison d'indésirables. Dans les autres ports, ces capitaines doivent parlementer longtemps, parfois durant des semaines, avec les autorités, avant d'avoir l'autorisation de débarquer les proscrits. Ces gens de mer sont pressés ; ils ont d'autres chargements à prendre ; tout retard leur fait perdre de l'argent. En hommes pratiques, cela ne peut leur aller. D'autre part, pour toutes sortes de raisons, où le souci matériel entre pour beau-